



Devenir juge avec un casier judiciaire

Par **math78000**, le **20/01/2010 à 01:01**

Bonjour,
Voilà, j'ai volé dans le magasin où je travaille. Si mon employeur porte plainte, je suppose donc que j'aurais un casier judiciaire. Je voudrais devenir juge. Ma question est donc : est-ce que le fait d'avoir un casier judiciaire peut m'en empêcher? Si oui, est-ce qu'il y a un moyen d'effacer ce qu'il y a marqué sur mon casier?

Par **fif64**, le **20/01/2010 à 16:35**

Effectivement, il faut un casier vierge pour devenir juge, et non, une fois que c'est marqué, ça ne disparaît pas.
Après, il faut négocier avec le procureur en lui montrant votre bonne foi, que vous êtes désolé, etc, etc, et peut être pourra t il faire en sorte que cela ne figure pas sur la partie "réflective" de votre casier.